

Image not found or type unknown



Quitter un cdd pour un cdi

Par **lylytte**, le **31/10/2008** à **17:25**

Bonjour, rnje suis actuellement en cdd de 1 an pour remplacement congés maternité, et à mi-temps. On me propose un cdi à commencer au plus vite. rnJ'aimerais savoir quels sont mes droits vis à vis de l'employeur, dois -je faire un préavis, ai-je le droit de quitter un cdd pour un cdi? rnMerci de m'informer dans les + bref délais.

Par **Marion2**, le **31/10/2008** à **18:45**

Bonsoir, rnOui, vous pouvez rompre votre CDD pour un CDI. La période de préavis ne peut excéder 15 jours. rnCordialement